20	15 -07- 2003		13	1	EUR	03416 00057	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A 1.

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : Next Management

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse : Rue du Kent No. : 18 Boite :

Code postal : 1140 Commune : Evere

Registre : RC Greffe de : Brussel No. : 611.081

Numéro de TVA ou numéro national : 440.564.595

DATE : 01/07/1996 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 18/05/2003

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/10/2001 au 30/09/2002

Exercice précédent du 01/10/2000 au 30/09/2001

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : Oui

---

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Nom	Adresse	Fonction
Penxten Jean (Consultant)	Rue du Kent 18 1140 Evere	Gérant

Nombre total de pages déposées : 13 Numéros des pages du document normalisé non déposées

objet : A 7., A 10., A 12., A 13., A 17.

Signature Penxten J. gérant

Signature (nom et qualité) Penxten J. Gérant

OCR9002

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un réviseur d'entreprises? Non

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise‹ ; B. Etablissement des comptes annuels‹ ; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom	Fonction	Adresse	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

‹ Mention facultative.

1. BILAN APRèS REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	70.667	84.290
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	70.531	84.153
A. Terrains et constructions	22	60.471	62.327
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24	10.060	16.102
D. Location-financement et droits similaires	25		5.724
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	136	137
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	133.768	133.196
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	60.788	59.108
A. Créances commerciales	40		10.129
B. Autres créances	41	60.788	48.979
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	39.976	38.502
X. Comptes de régularisation	490/1	33.004	35.586
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	204.435	217.486

tva	440.564.595	A 3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	49.788	37.575
I. Capital (ann. III)	10	18.592	18.592
A. Capital souscrit	100	18.592	18.592
B. Capital non appelé	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	1.767	1.157
A. Réserve légale	130	1.767	1.157
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	29.429	17.826
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	154.647	179.911
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	84.547	96.301
A. Dettes financières	170/4	84.547	96.301
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	84.547	96.301
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	68.055	67.759
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	11.915	16.882
B. Dettes financières	43		7.596
1. Etablissements de crédit	430/8		7.596
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	4.010	3.512
1. Fournisseurs	440/4	4.010	3.512
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	3.718	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	33.412	27.374
1. Impôts	450/3	33.164	24.523
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	248	2.851
F. Autres dettes	47/48	15.000	12.395
X. Comptes de régularisation	492/3	2.045	15.851
TOTAL DU PASSIF	10/49	204.435	217.486

2. COMPTE DE RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires } *mention*	70		
Approvisionnements, marchandises; services } *facultatives*			
et biens divers }	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	61.183	60.301
Marge brute d'exploitation (solde négatif)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (+)	630	(15.082)	(15.621)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, "utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation	640/8	(2.951)	(1.838)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
Bénéfice d'exploitation	70/64	43.150	42.842
Perte d'exploitation	64/70		
II. Produits financiers	75	710	108
Charges financières	65	(6.448)	(6.318)
Bénéfice courant avant impôts	70/65	37.412	36.632
Perte courante avant impôts	65/70		
II. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	37.412	36.632
Perte de l'exercice avant impôts	66/70		
Ibis. Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transferts aux impôts différés	680		
IV. Impôts sur le résultat (-)(+)	67/77	(10.199)	(10.067)
Bénéfice de l'exercice	70/67	27.213	26.565
Perte de l'exercice	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transferts aux réserves immunisées	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter	*(70/68)*	27.213	26.565
Perte de l'exercice à affecter	*(68/70)*		

AFFECTATIONS ET PRÉLèVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	45.039	30.929
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	27.213	26.565
Perte de l'exercice à affecter	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	17.826	4.364
Perte reportée de l'exercice précédent	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	(610)	(709)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	610	709
3. aux autres réserves	6921		
D.1. Bénéfice à reporter	693	(29.429)	(17.826)
2. Perte à reporter	793		
E.E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer	694/6	(15.000)	(12.394)
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695	15.000	12.394
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. Immobilisations incorporelles (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. Immobilisations corporelles (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. Immobilisations financières (rubrique 28 de l'actif)
a) Valeur d'acquisition						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	135.927	8355	136
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	1.460	8365	
Cessions, désaffectations et retraits	8039		8179		8375	
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	137.387	8395	136
b) Plus-values						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
Actés			8219		8415	
. Acquis de tiers			8229		8425	
. Annulées			8239		8435	
Transférés d'une rubrique à une autre			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) Amortissements et réductions de valeur						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	51.774	8465	
Mutations de l'exercice :						
Actés	8079		8279	15.082	8475	
. Repris car excédentaires	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits	8109		8309		8505	
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	66.856	8525	
d) Montants non appelés						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice :					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	70.531	8565	136

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	18.592	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	18.592	xxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions ordinaires		18.592	750
		1. Montant non appelé	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre corresp. d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont: détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CL TURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise :

voir page A 8bis.

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1. échéant dans l'année	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
			(rubrique 17)	
TOTAL	891	11.915	84.547	

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. Les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

(rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes **échues** envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

IX. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entreprises liées	9291	
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* :

Si l'(des) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus* :

X. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SAI ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	60.788
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 ::

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'a part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et p

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants

n/a
Ces dérogations se justifient comme suit
n/a
Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise
n/a

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne : n/a et influence négativement le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de 0 EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent
n/a

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :
n/a

Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :
n/a

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :
n/a

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :
n/a

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :
n/a

Frais de restructuration :
Le compte de résultats n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit
n/a

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend 0 EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill n'est pas supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suite:
n/a

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:
n/a

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min. - Max.		Taux en % Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement					
2. Immobilisations incorporelles					
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*					
	L	NG	3,33	3,33	
4. Installations, machines et outillage*					
5. Matériel roulant*					
	L	NG	20,00	20,00	
L	L	NG	25,00	25,00	
6. Matériel de bureau et mobilier**					
	L	NG	20,00	20,00	
7. Autres immobilisations corporelles					

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés
- montant pour l'exercice : 0 EUR
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : 0 EUR

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Immobilisations financières
Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:
n/a

Stocks
Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, "d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure ::

1. Approvisionnements :
   n/a
2. En cours de fabrication - produits finis :
   n/a
3. Marchandises :
   n/a
4. Immeubles destinés à la vente :
   n/a

Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications n'inclut pas les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an n'inclut pas des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ 0 % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit* être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux .

Dettes
Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible :

Devises
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:
n/a
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels
n/a

Conventions de location-financement
Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46 bis, § 3 de* l'arrêté royal du 8 octobre 1976) , les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: 0 EUR.